

## AVIS PUBLIC

Prenez avis que le 3 juin 2024, à compter de 19 h 30, à la salle multifonctionnelle située au 259 rue Jean-Marie-Rousseau à Vallée-Jonction, se tiendra une séance ordinaire du conseil municipal au cours de laquelle toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à demande de dérogation mineure suivante :

DEREK THIBAUT E SAMUELLE MARCOUX | 117, rue des Peupliers – Lot 6 317 631

Nature de la demande : Implantation d'une nouvelle résidence unifamiliale sur un terrain d'angle (coin de rue)

Dérogation mineure : La marge de recul avant secondaire demandée est de 5.16 mètres.

Normes : La marge de recul avant secondaire doit être de 8 mètres

En vertu de l'arrêté ministériel 2021-054 du 16 juillet 2021, toute personne intéressée qui désire se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure suivante et qui ne peut assister en personne à la séance pourra transmettre ses questions/commentaires par écrit à l'adresse courriel [admin@valleejonction.qc.ca](mailto:admin@valleejonction.qc.ca)

Donné à Vallée-Jonction, ce 8 mai 2024.



Nadia Bisson,  
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe